

INSCRIPTION EN MULTI-ACCUEIL COLLECTIF OU FAMILIAL

Réponse dans un délai de 15 jours suivant la commission

NOM DE L'ENFANT : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE D'ENTREE SOUHAITEE : _____

STRUCTURES : VOTRE PREFERENCE par ordre de priorité (numéroter de 1 à 5) :

➤ Multi-Accueil Collectif

- Les Pitchounets (sauf les mercredis et dès un an)
- Les Bouts d'Chou
- Les Petits Loups
- Les P'tits Lutins

➤ Multi-Accueil Familial / Assistantes Maternelles Municipales

Mode de déplacement : transport en commun véhicule personnel

L'enfant fait-il l'objet d'un suivi par une structure spécialisée (CAMPS, CESAD etc.) ?

Si oui, nom et adresse de la structure

CALENDRIER PREVISIONNEL D'ACCUEIL DE L'ENFANT :

Horaires journaliers : deh..... àh..... .

Cochez les cases correspondantes aux jours souhaités :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Précisions : notamment si vous avez des horaires décalés ou irréguliers.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (originaux et photocopies)

- Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture EDF, France Télécom, quittance de loyer
- Derniers bulletins de salaire des deux parents
- Extrait d'Acte de Naissance ou Livret de famille
- Avis d'Imposition sur les revenus (toutes les pages doivent être photocopiées)
- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (téléchargeable sur internet avec votre n° d'allocataire et votre code confidentiel)
- Avis de Taxe Foncière ou d'Habitation de l'année en cours
- En cas de divorce, ordonnance ou jugement de divorce

DROIT A L'IMAGE

Les activités et manifestations diverses peuvent donner lieu à des reportages photographiques ou à des films, faisant quelquefois l'objet de parutions sur les supports de communication de la ville de Mandelieu-La Napoule.

Je soussigné(e)

Autorise n'autorise pas l'établissement d'accueil à photographier/filmer l'enfant

IMPORTANT

Après enregistrement de votre dossier complet au Cycle de l'Enfant, votre enfant sera inscrit sur la liste d'attente traitée par la Commission d'Admission en crèche dont les résultats vous seront communiqués par courrier. En cas d'admission, vous devrez prendre contact avec la Direction du multi-accueil. En cas de non admission, vous devrez contacter le Cycle de l'Enfant afin de réactiver votre demande pour la prochaine Commission d'Admission.

Fait à Mandelieu-la Napoule, le

SIGNATURE REPRESENTANT LEGAL 1

SIGNATURE REPRESENTANT LEGAL 2